PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 février 2025

(art. L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

L'an deux mil vingt-cinq et le 20 février à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 13 février 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gérard LUCIEN, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal			
En exercice	**Présents**	**Absents**	**Ayant donné procuration**
11	**6**	**5**	**3**

Présents (6) : LUCIEN Gérard, GERBER Mariette, RECASENS Bernard, SIMON Benjamin, VAN de WALLE Nicole, GELIS Angélique

Absents (2) : DANTRESSANGLE Danielle, PRADAL Vincent

Absents excusés (3) : VALERY Benoit, MUR Marion, ALBERO Patricia

Procurations (3) :
VALERY Benoit donne procuration à VAN de WALLE Nicole
MUR Marion donne procuration à LUCIEN Gérard
ALBERO Patricia donne procuration à RECASENS Bernard

Secrétaire de séance : GELIS Angélique

Ordre du jour :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 06 décembre 2024
2) Compte-rendu des décisions du Maire

DOMAINE ET PATRIMOINE

3) Convention de mise à disposition d'une solution de publication de cartes sur internet
4) Dénomination de rues
5) Vente d'une partie d'une parcelle communale à Monsieur et Madame LEDENT
6) Création de jardins destinés aux particuliers

FONCTION PUBLIQUE

7) Renouvellement de la convention d'adhésion au service de Médecine de prévention et de santé au travail

QUESTIONS DIVERSES

Séance ouverte à 18 h 30

1) Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 06 décembre 2024

Le Maire demande s'il y a des observations sur le PV qui avait été transmis le 17 décembre 2024, mais aucune remarque n'est faite.

En appliquant les règles du quorum, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 décembre 2024 est approuvé.

2) Compte-rendu des décisions du maire

Monsieur le Maire donne la parole à la secrétaire de mairie pour la lecture des décisions.

Conseil municipal du 20 février 2025

COMPTE-RENDU DES DECISIONS[1] PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL[2] DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

1 : Le tableau ci-après rend compte des décisions formalisées par le Maire ainsi que celles, n'ayant pas donnée lieu à une formalisation obligatoire, constatées par la signature du Maire sur l'acte approprié et les décisions intervenues tacitement.

2 : Les décisions sont celles prises par le Maire ainsi que celles prises sur sa délégation de signature à un Adjoint, un conseiller municipal ou à un fonctionnaire territorial

RUBRIQUE 4	**Prendre, dans les limites fixées par le conseil municipal, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget**			
N° de Décision	Date	Objet	Attributaire	Montant TTC
141/2024	05/12/2024	Mandatement d'une Echéance prêt Presbytère	CRCAM- Crédit Agricole	3856.65 €
143/2024	09/12/2024	Signature d'un devis pour les Auto-tamponneuses Villages de noel	Simon Perrier Franck	5000 €
144/2024	10/12/2024	Mandatement Facture pour Travaux 1er étage Maison Villageoise	SARL Performance image & son	4000 €
146/2024	17/12/2024	Signature d'une Convention sponsoring village Noël	Fons & Kara	1000 €
148/2024	19/12/2024	Signature d'un Devis sécurité village de Noel	Unité Mobile Premiers secours	2500 €
149/2024	19/12/2024	Signature d'un devis pour des Travaux logement communal	Conquet Alexandre	1068
152/2024	20/12/2024	Signature d'une Convention prêt véhicule food truck	Vignobles Cap Leucate	Gratuit
154/2024	23/12/2024	Signature d'une Convention sponsoring village Noel	L'atelier en famille	150 €
155/2024	26/12/2024	Mandatement d'une Facture pour supports publicitaires Logo	MAGA	1184.04 €
156/2024	27/12/2024	Signature d'un devis pour le buffet des vœux 2025	SARL AU PAIN VIENNOIS	4 424.72 €

RUBRIQUE 5	**Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans**			
N° de Décision	Date	Objet	Tiers	Montant
142/2024	06/12/2024	Signature d'une Convention pour l'occupation de la Maison Villageoise	Association des Parents d'élèves de Caves & Treilles	Gratuit
145/2024	13/12/2024	Signature d'une convention pour l'Occupation DP Village Noel	Le Rucher de la Madeleine	90 €
147/2024	17/12/2024	Signature d'une convention pour l'Occupation DP Village Noel	SARL Château VALFAURES	90 €
150/2024	20/12/2024	Signature d'une Convention pour l'occupation DP village Noel	Pire Christine & Oubli Patrick	90 €
151/2024	20/12/2024	Signature d'une Convention pour l' occupation DP village Noel	Association parents d'élèves Caves Treilles	90 €
153/2024	23/12/2024	Signature d'une Convention pour l'occupation DP village Noel	Le pré en Bulles	90 €

2025				
RUBRIQUE 6	**Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes**			
N° de Décision	Date	Objet		Montant
01/2025	03/01/2025	Signature d'un bordereau de mandats pour les assurances du personnel, des bâtiments et des véhicules	CIGAC GROUPAMA *Soit un total de*	22 681.44 € 14 022.73 € 36 704.17 €
RUBRIQUE 13	**Demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions dans la limite de 150 000 € par projet**			
N° de Décision	Date	Objet		Montant (s'il y a lieu)
02/2025	10/01/2025	Demande de subvention au service Culture du Grand Narbonne pour le financement des MUSICALES 2025		1 500 €
RUBRIQUE 4	**Prendre, dans les limites fixées par le conseil municipal, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget**			
03/2025	14/01/2025	Signature d'un bordereau de mandats pour la maintenance trimestrielles des photocopieurs de la mairie, de la MV et de l'école	DIGIT BUREAUTIQUE	1 679.12 €
04/2025	14/01/2025	Signature d'un mandat concernant une facture pour l'achat d'huitres pour les vœux 2025	SARL IPHARA	1 046.21 €
05/2025	30/01/2025	Signature d'un bordereau de mandats pour la maintenance des installations électriques dans les bâtiments communaux	APAVE	1 293.12 €
06/2025	30/01/2025	Signature d'un mandat pour la contribution à l'hectare au titre de l'année 2025	ONF	1 278.22 €
07/2025	30/01/2025	Signature d'un mandat pour la paye multicollectivité de l'année 2024	CDG 11	2 213 €
09/2025	04/02/2025	Signature d'un devis pour la mise en place d'une enquête publique dématérialisée	SARL MICROPULSE	408 €
10/2025	05/02/2025	Signature de 4 devis pour 2 parutions dans 2 journaux régionaux concernant l'enquête publique du PLU	MIDI LEGALES	3 221.70 €
11/2025	10/02/2025	Signature d'un devis concernant un raccordement électrique pour l'appartement réhabilité au-dessus de l'école	ENEDIS	3 714.58 €
12/2025	10/02/2025	Signature d'un devis concernant le contrôle de conformité des 15 poteaux incendie de la commune	BRL	720 €
13/2025	12/02/2025	Signature d'un devis pour les plateaux artistiques des MUSICALES 2025	L PRODUCTION	24 622.91 €

RUBRIQUE 5	**Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans**			
N° de Décision	Date	Objet	Tiers	Montant
08/2025	04/02/2025	Signature d'une Convention pour l'occupation de la cuisine de la Maison Villageoise – confection de crêpes	MICHEL TOMASSO	Gratuit
14/2025	13/02/2025	Signature d'une Convention pour l'occupation du 1er étage de la Maison Villageoise – exposition MURMURATIONS	L'association l'atelier des Lucioles	Gratuit

Commentaires sur les décisions :

- 148/2024 : la facture est moindre que le devis signé (3 jours en moins dont 1 en raison du vent violent qu'il y avait eu)
- 149/2024 : le devis concerne le remplacement du chauffe-eau d'un logement communal situé au-dessus de la mairie
- 07/2025 : Les élus présents s'accordent à dire que le service mis en place avec le Centre de Gestion pour établir les salaires des agents publics garantit équité, transparence et conformité. En effet, avec des réglementations qui évoluent régulièrement, cela permet

de s'assurer que les salaires reflètent toujours les normes actuelles, évitant ainsi des incohérences ou des inégalités.

- 10/2025 : La parution des annonces est facturée au nombre de caractères.
- 11/2025 : La demande de raccordement concerne l'appartement au-dessus de l'école et a été faite en septembre 2024.

3) Délibération 2025-01 : Convention de mise à disposition d'une solution de publication de cartes sur internet

Le Maire lit la délibération qui rappelle la signature d'une convention en octobre 2023 avec le Grand Narbonne pour un appui technique sur les bases adresses locales. Il informe également que, lors d'une réunion en novembre 2024, l'outil cartographique Lizmap a été présenté, permettant une gestion autonome des adresses par les communes. Cet outil, mis à jour avec la DDTM de l'Aude, offre des fonctionnalités de consultation des données cadastrales et d'urbanisme, ainsi que des espaces cartographiques collaboratifs pour divers projets. Pour bénéficier de ce service gratuit, les communes doivent avoir signé la convention de mise à disposition.

Le Maire procède au vote.

VOTE	POUR : 09	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

La délibération 2025-01 est approuvée.

Le Maire lit la décision du conseil.

4) Délibération 2025-02 : Dénomination de rues

Le Maire précise qu'il s'agit d'une première délibération relative à la dénomination des voies.

Il lit la délibération qui souligne l'importance de la dénomination et de la numérotation des voies pour l'aménagement du territoire, en vantant les bénéfices d'une adresse de qualité sur la visibilité et l'attractivité d'une commune. Il informe que le service administratif réalise un inventaire des voies existantes et recueille des propositions de dénomination de la part des riverains.

Les nouvelles dénominations proposées incluent : Impasse de la Garrigue, Impasse de la Retirada, Chemin des Romarins, Impasse des Geckos, Impasse des Balcons de Bellevue, Impasse du Syrah et Impasse des Carignans.

Le Maire procède au vote.

VOTE	POUR : 09	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

La délibération 2025-02 est approuvée.

Le Maire lit la décision du conseil.
Concernant le processus de la mise à jour des bases adresses locales, la secrétaire de mairie précise qu'en plus de la dénomination des voies, il faudra vérifier également la numérotation des

bâtiments car celle-ci n'est parfois pas conforme. Les démarches qui incombent la commune pourront être faites via LIZMAP qui permet notamment d'avertir les propriétaires concernés des changements occasionnés par cette mise en conformité des adresses.

5) Délibération 2025-03 : Vente d'une partie d'une parcelle communale à M et Mme LEDENT

Le Maire informe que M. et Mme LEDENT, récemment installés sur Treilles et ayant leur maison à l'entrée en face du restaurant, souhaitent acquérir une vingtaine de m² de la parcelle communale B 1511, actuellement utilisée comme point de collecte des ordures ménagères. En accord avec le service du Grand Narbonne, ce point de collecte peut être supprimé grâce à la proximité d'un autre point sur le parking du restaurant. Le Maire présente le plan des parcelles concernées et informe qu'il a consulté quelques riverains pour connaitre leur avis sur le déplacement du point de collecte.

Mme GELIS convient que l'espace est grand pour 2 containers.

M RECASENS expose que *« l'idée est de supprimer toutes ces verrues »* et de les remplacer par des zones de collectes comme celles mises en place au restaurant et au parking parce que c'est plus esthétique, plus hygiénique et plus pratique. Il s'agit maintenant, en collaboration avec le cabinet d'études GAXIEU, de trouver les zones les plus adaptées.

Le Maire ajoute que cette année, la commune a demandé 4 containers au Grand Narbonne, qui pourraient être implantés soit au départ du chemin de randonnée soit à l'entrée du village côté cimetière.

Le Maire procède au vote.

VOTE	POUR : 09	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

La délibération 2025-03 est approuvée.

Le Maire lit la décision du conseil et ajoute que, dans la continuité de cette démarche, d'autres propriétaires dont le terrain présente des caractéristiques similaires à cette affaire, pourraient demander à racheter l'espace grevé.

6) Délibération 2025-04 : Création de jardins destinés aux particuliers

Le Maire lit la délibération qui propose la création de jardins individuels à Treilles, destinés aux résidents sans espace extérieur. Cette initiative inclut l'aménagement de 10 parcelles de 100 m² chacune, avec clôture et portail, situées près du plan d'eau de Linas.

Il propose que le prix de vente soit calculé en fonction des frais associés et que les jardins soient attribués prioritairement aux familles treilloises dépourvues d'extérieur. Ce projet vise à renforcer la cohésion sociale et à créer un espace de culture, de loisirs et d'échanges pour les habitants.

Pour envisager la vente de deux terrains à une même famille, Mmes GERBER et GELIS recommandent d'abord d'établir une liste des terrains disponibles. Il est important de vérifier si chaque famille peut obtenir un terrain. Si des jardins restent disponibles après cette vérification, la vente de deux terrains à une seule famille pourra être envisagée. Le Maire est tout à fait d'accord avec ce principe.

M RECASENS insiste sur la priorité à donner aux Treillois. Il demande également s'il y aura une division parcellaire. Le Maire répond que « *oui* », le cabinet de géomètre s'en charge.

Il procède au vote : *« Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »*

VOTE	POUR : 09	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

La délibération 2025-04 est approuvée à l'unanimité.

Le Maire lit la décision du conseil et insiste sur la nécessité d'élaborer un règlement d'exploitation des jardins, afin de garantir le bon usage de ces parcelles et d'éviter toute construction ou aménagement inapproprié. M RECASENS dit qu'il faudra 2 règlements : un pour l'attribution des jardins et un pour l'exploitation.

7) Délibération 2025-05 : Renouvellement de la convention d'adhésion au service de Médecine de prévention et de santé au travail

Le Maire lit la délibération qui rappelle l'importance de veiller à la santé des agents des collectivités territoriales. Il indique que la surveillance médicale est assurée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude, avec une convention qui est arrivée à échéance fin 2024. Pour garantir la continuité du service, il propose de signer une nouvelle convention de 3 ans, incluant la surveillance médicale, l'action en milieu de travail et la prévention des risques professionnels. La commune s'engage à verser une cotisation annuelle de 0,45 % de la masse salariale de l'année précédente pour l'ensemble des agents.

Il procède au vote : *« Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »*

VOTE	POUR : 09	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

La délibération 2025-05 est approuvée.

Le Maire la décision du conseil.
Mme GERBER demande si les agents ont des visites régulièrement. La secrétaire de mairie répond que 6 agents ont déjà bénéficié d'une visite la semaine passée et que les 3 agents du service technique ont une visité prévue sur Narbonne prochainement.

8) Questions diverses

1. Les travaux en cours sur la commune

Le Maire informe que :

- Les travaux de rénovation des appartements avancent bien. Concernant les façades, il annonce que des devis supplémentaires ont été demandés pour le remplacement des volets.
- Le court de tennis a été nettoyé.
- Un « Bibliodrive » a été créé dans l'ancien hangar.

Séance levée à 19 h 14

Le président,	**La secrétaire de séance**,
Gérard LUCIEN	Angélique GELIS
Maire	Conseillère Municipale